

**Diagnostic des sols sur les lieux
accueillant des enfants et adolescents**

Déploiement national

**Ecole maternelle La Maraîchère –
Trélazé (Maine et Loire (49))**

Note de Première Phase (NPP)

N° 0490140L_RNPP

*Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents- Phase 1
Ecole maternelle La Maraîchère (Région Pays de la Loire, Département du Maine et Loire, Commune de
Trélazé (49))
Note de Première Phase 1 (NPP) N° 0490140L_RNPP*

Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents

Déploiement national

Ecole maternelle La Maraîchère – Trélazé (Maine et Loire (49))

Note de Première Phase (NPP)

N° 0490140L_RNPP



	Nom / Visa	Fonction
Rédacteur	G. THOMAS	Ingénieur de projet
Vérificateur	P. PICARD	Directeur d'unité
Approbateur	A. ROGER	Directeur de projet

SYNTHESE

L'Etat Français a souhaité faire procéder, comme le prévoit l'**action 19 du 2^{ème} Plan national santé environnement 2009-2013**, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches et des écoles, soient situés sur/ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base BASIAS (Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service). Cette démarche est traduite dans l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est pilotée par le Ministère en charge de l'Écologie.

Description de l'établissement scolaire, résultats de la visite de l'établissement

L'école maternelle La Maraîchère est localisée au 18 rue Ludovic Ménard à Trélazé (49). Cette école, propriété de la Commune de Trélazé, a accueilli 107 enfants de 2 à 6 ans à la rentrée 2010 ainsi que 10 personnels adultes.

Le site de l'école maternelle comprend, sur une surface d'environ 3 900 m² :

- un bâtiment avec un unique rez-de-chaussée, sans sous-sol, ni vide sanitaire, comprenant les salles de classes et des bureaux,
- un bâtiment avec un étage, sans sous-sol, ni vide sanitaire, comprenant des salles de classes, les salles de repos, la salle informatique, une lingerie, les sanitaires, un réfectoire,
- un grand espace extérieur goudronné et enherbé utilisé comme cour de récréation ainsi que deux zones de stationnement aérien et un jardin d'agrément.

Un logement de fonction est présent à l'étage d'un des bâtiments. Des cerisiers sont présents dans la cour de récréation. Les cerises sont consommées par les enfants.

Au cours de la visite, il a été constaté que les deux bâtiments sont de plain-pied (ni vide sanitaire, ni sous-sol). Aucun indice visuel ou olfactif de pollution n'a été détecté lors de la visite. L'ensemble des revêtements des bâtiments apparaissent en bon état.

Résultats de l'étude historique et documentaire

L'école maternelle publique La Maraîchère est superposée à un ancien site industriel accueillant des activités de traitement de métaux, identifié comme site BASIAS et référencé PAL4902439. Ce site BASIAS correspondait à la société POFRAC, dont l'activité a débuté en 1930 et s'est terminée dans les années 1960.

La partie est du site BASIAS (hors site d'étude) a été réaménagée en locaux d'activités socioculturelles.

Lors de l'étude historique, il a été identifié une autre activité, antérieurement à l'industrie de traitement de métaux. Cette activité était référencée dans BASIAS (PAL4902425). Elle était une ancienne fabrique d'allumettes dont l'activité se serait produite entre 1863 et 1930.

L'école maternelle s'est installée dans une partie des locaux de l'ancienne entreprise de traitement des métaux dans les années 1960.

Aucun autre site BASIAS n'a été mis en évidence à moins de 100 m de l'établissement scolaire.

Résultats de l'étude géologique et hydrogéologique

Le site d'étude est localisé au droit d'alluvions reposant sur les Schistes d'Angers. Le contexte hydrogéologique indique que la première nappe rencontrée au droit du site est la nappe alluviale, qui est attendue à moins de 8 m de profondeur.

Du fait de la présence de cours d'eau et des plans d'eau au nord et au sud du site étudié, le sens d'écoulement de la nappe au droit du site n'a pas pu être déterminé précisément.

Influences potentielles des anciens sites industriels sur l'établissement scolaire

S'agissant d'une école maternelle accueillant des enfants de 2 à 6 ans, avec un logement de fonction et la présence de cerisiers dont les fruits sont consommés par les enfants, trois scénarios d'exposition sont à considérer :

Trois scénarios potentiels d'exposition ont été retenus :

- Inhalation d'air dans les bâtiments, air qui serait susceptible d'être dégradé par des pollutions éventuelles provenant des sites BASIAS :

Les anciennes activités des sites BASIAS identifiées en superposition de l'ETS ont potentiellement fait appel à l'utilisation de substances volatiles. Ainsi, étant donné la configuration des bâtiments (bâtiments de plain-pied), une atteinte de la qualité de l'air dans les bâtiments de l'école maternelle est possible.

- Ingestion de sols par les enfants :

L'école maternelle est superposée à d'anciennes activités industrielles, ayant pu dégrader la qualité des sols. Des cerisiers dont les fruits sont consommés par les enfants sont par ailleurs présents dans les espaces verts. Le scénario d'exposition par ingestion de sols superficiels a donc été retenu.

- Ingestion d'eau potable par les enfants :

Les réseaux d'eau potable traversent l'emprise des sites BASIAS, la possibilité d'une dégradation de la qualité de l'eau du robinet par transfert de polluants au travers des canalisations est donc retenue.

Ainsi, nous proposons que l'école maternelle La Maraichère (n°0490140L) fasse **l'objet d'une campagne de diagnostic sur les milieux pertinents (phase 2)** à l'issue de la phase 1.

Les informations disponibles à ce stade ne mettent pas en évidence la nécessité de mettre en place des dispositions de gestion provisoires dans l'attente des résultats des investigations de Phase 2.

Le programme d'investigations de Phase 2 concerne :

Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents- Phase 1
Ecole maternelle La Maraîchère (Région Pays de la Loire, Département du Maine et Loire, Commune de Trélazé (49))
Note de Première Phase 1 (NPP) N° 0490140L_RNPP

- l'air sous la dalle des salles de classe et dans la salle de jeux ;
- les gaz du sol via une canne gaz, dans la cour de récréation ;
- les sols non revêtus autour des bâtiments, au droit des aires extérieures ;
- l'eau des robinets des sanitaires enfants des bâtiments 1 et 2.

Cet avis concerne la configuration actuelle de l'établissement et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Etablissements sensibles ».